

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt septembre, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Châtillon-d'Azergues, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MARCONNET Bernard, Maire.

Présents :

- Mesdames CHATAING Joëlle,, HOSTEKINT, Justine JARRIGE Michelle, LAPALUS Raphaëlle, MERLIN Michèle, et.
- Messieurs CHAVAGNON Christophe, DALY Jérémy, GARNIER Jean-Louis, LANGE Pierre-Yves, MARCONNET Bernard, MOY Vincent et SALMON Jérôme.

Absents excusés :

- Madame VARRAUX Rachel a donné pouvoir à monsieur LANGE Pierre-Yves ;
- Mesdames DURAND Aurélie, MARCHAND Elsa, VERAUD Régine ; messieurs LOIZEMANT Frédéric, MATZUZZI René et PORRETTA Mickael.

Quorum : 12

Date de convocation : 14 décembre 2021

M. Jérémy DALY est nommé secrétaire de séance.

OBJET : Décision modificative n° 2 au budget primitif 2021

21122001

Monsieur Le Maire rappelle que lors du conseil du 29 juin 2020 le Conseil Municipal avait voté une contribution financière d'un montant de 4 274 € aux fins de marquer son soutien financier au fonds « région unie ».

Pour rappel, en partenariat avec la Banque des Territoires et les collectivités territoriales et EPCI, la Région a créé en juin 2020 le Fonds Région Unie afin de soutenir les acteurs économiques touchés par les conséquences de la pandémie de COVID-19.

Le Fonds permet de financer trois aides en direction des acteurs du tourisme, des microentreprises et associations et des agriculteurs et industries agroalimentaires. Il est abondé par la Région, la Banque des Territoires et les collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui le souhaitent à hauteur de 2 € minimum par habitant et par entité contributrice.

Pour prendre en considération l'impact de la reprise de la pandémie, les parties décident d'adapter le Fonds Région Unie de la façon suivante :

- Prolongation de la durée de vie du Fonds jusqu'au 30 juin 2021 (date du nouveau terme du régime d'exemption COVID) ;
- Modification des critères d'éligibilité de l'aide n°2 « Avances remboursables ».

La CCPB demande au Conseil Municipal d'approuver l'avenant de participation au Fonds « Région Unie » (FRU).

Pour précision, il n'est pas demandé une participation financière supplémentaire au FRU mais de participer aux dossiers de l'année 2021 sur l'enveloppe versée en 2020 et qui n'a pas été consommée dans sa totalité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Article 1 : AUTORISE le Maire à signer l'avenant à la convention précitée.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

OBJET : Rapport du Président de la Communauté de Communes pour l'année 2020

Le Maire présente au Conseil le Rapport du Président de la Communauté de Communes Beaujolais – Pierres dorées pour l'année 2020. Le Conseil prend acte de ce rapport.

OBJET : Rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau de l'année 2020

Monsieur Christophe Chavagnon, premier maire adjoint, présente au Conseil le rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau de l'année 2020. Le Conseil prend acte de ce rapport.